

Compte rendu du conseil municipal Mercredi 27 Juillet 2016 à 20h00

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, PUYAL Jean-Pierre, SAPIN Isabelle, LAPEYRE Bernard, LASSIS Henri, MESTRE Monique, FILLATRE Rachael, BOUCON Patrick, CAPERAN Paul, SANGAY André

Absentes ayant donné procuration : Mesdames BRETTE GARCIA Béatrice (Procuration à Monsieur LASSIS Henri), VERZENI Chantal (Procuration à Monsieur CAPERAN Paul)

Absent excusé :

Absent : Monsieur BEZOLLES Christophe

Ouverture de la séance

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, maire. Chaque membre du conseil municipal a reçu le compte rendu de la dernière séance du 25 Mai 2016. Aucune observation n'est arrivée en Mairie

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur LASSIS Henri a été nommé secrétaire de séance.

Communauté des Communes de la Ténarèze

Approbation du rapport d'activités et du compte administratif 2015

Madame le Maire présente le compte administratif en mentionnant les totaux des différentes sections.

Recettes de fonctionnement

2015 Budgétisé : 7 779 592 € Réalisé : 7 505 833.89 €

Dépenses de fonctionnement

2015 Budgétisé : 7 779 592 € Réalisé : 6 599 082.30 €

Recettes d'investissement

2015 Budgétisé : 3 496 539.50 € Réalisé : 2 025 490.83 €

Dépenses d'investissement

2015 Budgétisé : 3 496 539.50 € Réalisé : 1 338 216.82 €

En fin 2015, la Capacité d'Autofinancement Nette était de 590 000 €, et la trésorerie nette d'environ 843 000 €.

Après avoir évoqué tous les points du rapport d'activités, Madame le Maire propose de voter le rapport d'activités et le compte administratif 2015.

Voté à l'unanimité

Dénomination de la salle de judo

Suite au décès de Monsieur Roger THEZAN, Président fondateur du club de judo valencien, Monsieur LATOUR, président du club de judo actuel a fait la demande à la Commune de donner son nom à la salle de judo avec l'accord de la famille. **Voté à l'unanimité**

Remboursement de la taxe foncière concernant l'ancienne gendarmerie (partie vendue)

Madame le Maire rappelle qu'une partie de la gendarmerie (partie logements) a été vendue à Madame et Monsieur BENIAICHE le 9 avril 2016.

La taxe foncière 2015 a été réglée en intégralité par la Commune. Il est prévu que les nouveaux acquéreurs remboursent à la commune la taxe foncière 2015 au prorata de la superficie et des mois pour lesquels ils sont devenus propriétaires, c'est-à-dire 3 406 €. **Voté à l'unanimité**

Dénonciation du protocole « e-Quilibre Premium » avec Transgourmet

Madame le Maire rappelle qu'il y a deux ans il a été signé un protocole avec Transgourmet « e-Quilibre Premium » pour fournir à la cantine des repas équilibrés élaborés par une diététicienne. Les menus se sont avérés bien différents au point de vue de la qualité.

Après discussions avec les parents et les enseignants, il a été décidé de prendre contact avec un nouvel organisme pour étudier une nouvelle offre, le GABB 32 qui regroupe, entre autres, les agriculteurs bio du Gers.

Avant d'avancer sur cette étude avec le GABB 32, Madame le Maire propose de dénoncer le protocole « e-Quilibre Premium » avec Transgourmet. **Voté à l'unanimité**

Maison de santé

Choix du bureau d'études pour l'étude de sols

Madame le Maire rappelle que le permis de construire de la maison de santé a été déposé et que nous sommes dans l'attente de son obtention.

Néanmoins, Madame le Maire précise que nous devons pour l'avancée du projet de la Maison de Santé effectuer une étude de sols.

Une consultation a mis en évidence trois candidats :

-  OPTISOL : 2 400 € TTC
-  FONDASOL : 5 042.40 € TTC
-  INGESOL : 2 571.60 € TTC

Madame le Maire propose de retenir le moins-disant, c'est-à-dire OPTISOL pour un montant de 2 000 € HT soit 2 400 € TTC. **Voté à l'unanimité**

Vente d'une bande de terre à l'entreprise SCI TATEM (Entreprise BARRERE) donnant sur l'avenue Gérard BARRERE et Roger TOUJA

Madame le Maire rappelle que lors d'un dernier conseil il avait été voté un avis favorable pour la vente d'une partie de l'ancienne voie ferrée entre l'entreprise BARRERE et l'ancienne cave coopérative à la SCI TATEM. Restait à définir le prix de vente de terrain.

Madame le Maire s'est renseignée sur le prix de la fiche, 3 000 € l'hectare.

Madame le Maire propose de vendre cette partie de l'ancienne voie ferrée à la SCI TATEM d'une superficie entre 12 et 13 ares au prix de 3 000 € l'hectare. **Voté à l'unanimité**

Questions Diverses

Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD

14 juillet – Satisfaction de la population et concert Michel Etcheverri

Michel NOVARINI

Voirie – Point sur le programme 2016

Monique MESTRE

Belvédère – Pigeons et boitier vocal

Table d'orientation – Mauvais état

Henri LASSIS

Salle des Fêtes – Point sur les travaux

Avenue du Bataillon de l'Armagnac – Point sur les travaux

Voirie – Aqueduc ancienne gendarmerie

Syndicat des eaux – Loi NOTRe

Paul CAPERAN

Syndicat des eaux – Loi NOTRe et fermeture

14 juillet – Battage, financement et réunion pour festivités

Bernard LAPEYRE

Technique – Tracteur et mini bus

Isabelle SAPIN

Cantine - Stores et fenêtres

Jean-Pierre PUYAL

Balade entre Flaran et Valence – 28 juillet et 18 août

Bibliothèque ouverte – bon fonctionnement

Fin de séance à 21h10